

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Monsieur Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'Éducation nationale

Hôtel de Rochechouart

110 rue de Grenelle

75007 PARIS

Le Havre, le 11 février 2021.

Objet : Dispositif TSL

Monsieur le Ministre,

Je suis surpris d'apprendre que le dispositif TSL, qui prend en charge au sein des établissements scolaires des élèves atteints de troubles spécifiques du langage pourrait disparaître.

C'est ce qu'il ressort de mes échanges avec des parents d'élèves et des membres des équipes éducatives des collèges Raoul Dufy et René Descartes au Havre.

Comme vous le savez, la dysphasie, la dyslexie et la dysorthographe touchent environ 5% de la population et nécessite donc des réponses éducatives adaptées pour éviter aux élèves concernés de connaître des situations de souffrance et d'échec scolaire.

Il me semble que le dispositif TSL adapté aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} a fait ses preuves en termes de résultats et de cohérence, en offrant les chances de réussite égales. Des professeurs spécialisés accompagnant ces élèves vers l'autonomie.

Ces élèves souvent introvertis, affectés par le regard des autres, en petits groupes, osent désormais prendre la parole et gagnent en assurance.

La circulaire du 31 janvier 2002 place la maîtrise de la langue orale et écrite comme un enjeu central de toute la scolarité et au-delà un élément essentiel de l'exercice de la citoyenneté. Aussi remettre en cause ce dispositif risque de rendre caduque pour ces élèves la maîtrise de la langue donc celle de la scolarité et la citoyenneté.

Si la volonté avancée de former l'ensemble des équipes éducatives à ces troubles, en réalité ils ne pourront pas pratiquer en groupe classe de 5 ou 6 élèves. Aussi la confiance nouée actuellement auprès des professeurs spécialisés et des camarades rencontrant les mêmes difficultés ne pourrait pas se créer.

Ces élèves ont besoin qu'on leur accorde plus de temps, d'attention et pas toujours, et une méthode précise. Le réel besoin réside dans le fait d'arriver à leur compréhension de leurs capacités. Dès cette prise de considération d'eux-mêmes acquise, les progrès s'opèrent.

Supprimer le dispositif TSL aux collèges Raoul Dufy et René Descartes, comme ailleurs, est vécu comme un abandon des objectifs fixés pour ces élèves dont l'avenir scolaire était dépendant de ce dispositif.

Rappelons les objectifs qu'il remplit largement, que j'ai pu relever dans le discours des premiers concernés : rétablir la confiance chez l'élève et ses parents, travailler sur l'estime de soi, développer des adaptations chez les enseignements pour permettre d'accéder aux apprentissages, construire des moyens de compensations pour une autonomie du jeune dans ses projets d'étude et professionnels à venir mais aussi construire un parcours choisi d'orientation cohérente et non subi.

Alors que le dispositif TSL permet d'asseoir une scolarité plus sereine pour les élèves atteints de ces troubles, je me permets de plaider pour leur maintien afin d'assurer une égalité des chances au collège.

Si j'ai saisi M. WANBECKE, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-Maritime, j'aimerais connaître les dispositions que vous envisagez pour la reconduction de ce dispositif avec des professeurs spécialisés.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul LECOQ', with a large, sweeping flourish above it.

Jean-Paul LECOQ